

PRÉAMBULE

PRÉAMBULE	2
-----------------	---

PRÉAMBULE

L'analyse des problèmes de santé et de souffrance au travail trouve aujourd'hui sa légitimité et demande à s'inscrire dans une évaluation globale du fonctionnement social, économique et organisationnel des organismes de Sécurité sociale.

Le contexte économique, juridique et social des entreprises a changé. Les pathologies physiques et psychologiques liées au stress, au harcèlement et à la violence regroupées sous le terme de risques psychosociaux constitueraient la première cause d'augmentation de l'absentéisme.

Il est important de s'intéresser aux origines de ce mal-être qui touche toutes les catégories de personnel, du manager à l'agent d'accueil, du jeune embauché au quinquagénaire.

L'évolution de l'environnement professionnel révèle une certaine intensification des tâches et des réorganisations de structures. Dans tous les secteurs, le sentiment de travailler dans l'urgence se développe.

L'exigence de performance s'accroît et les changements s'accélèrent alors que, selon les recherches conduites, les relations interpersonnelles se dégraderaient et que la valorisation et le sentiment de reconnaissance feraient défaut.

Les cas de suicide et de harcèlement préfigurent les risques juridiques et financiers encourus par l'employeur sans lui donner les clés d'une prévention raisonnable de la santé de ses salariés. Doit-il renouveler ses pratiques managériales, repenser son organisation ? Comment peut-il passer à l'action ?

Les risques psychosociaux sont au cœur du débat social et posent question. Le stress est-il un signe de défaillance individuelle, d'inadaptation ou un enjeu dont le chef d'entreprise serait responsable du fait de ses choix de gestion ? Les risques psychosociaux apparaissent multifactoriels. Comment les mettre en relation ? Quelles sont les possibilités de régulation ?

Ce guide tente de clarifier ces concepts à la lumière des études actuelles, afin de mieux comprendre les phénomènes en question, d'identifier les facteurs de risques, leur conséquence sur la santé des salariés et les démarches de prévention à engager.

Si le repérage des troubles psychosociaux est la plupart du temps déjà effectif ce sont les solutions qui manquent car dans ce domaine la réponse est complexe.

Le guide se réfère aux différentes méthodes mises en œuvre par les sociétés de conseil et les structures qui font actuellement référence dans ce domaine, notamment l'Institut National de Recherche en Sécurité, (l' *INRS*), et l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail, (l' *ANACT*).

Il intègre également les expériences et démarches engagées par certains organismes de Sécurité sociale afin d'en favoriser le partage.